

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 6 833 563 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 412 614 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 30 Juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités au 30 Juin 2025, 18,43% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,57% en dessous du seuil de représentent 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 5 378 282 DT au 30 Juin 2025, et représente une quote-part de 78,70% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,30% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 30/06/2025
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	5 378 282	4 662 728	4 986 586
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 600 728	3 763 926	4 195 419
b- Obligations et valeurs assimilées	777 554	898 802	791 168
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 259 534	838 356	1 418 478
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 259 534	838 356	1 418 478
AC3- Créances d'exploitation	195 746	52 624	-
AC4- Autres actifs	-	-	-
TOTAL ACTIF	6 833 563	5 553 708	6 405 065
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	18 299	10 697	14 987
PA2- Autres créditeurs divers	92 259	62 434	52 267
TOTAL PASSIF	110 558	73 132	67 254
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	6 666 250	5 436 222	6 237 237
CP2- Sommes distribuables	56 754	44 354	100 573
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	61	59	59
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	56 693	44 295	100 514
ACTIF NET	6 723 005	5 480 576	6 337 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 833 563	5 553 708	6 405 065

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2025
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>Au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	101 491	114 213	116 096	120 490	220 196
a- Dividendes	88 627	88 627	106 655	106 655	180 143
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 864	25 586	9 441	13 835	40 053
PR 2- Revenus des placements monétaires	10 826	22 686	3 908	8 175	27 545
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	112 317	136 900	120 004	128 665	247 741
CH 1- Charges de gestion des placements	30 773	60 318	25 429	51 125	105 610
REVENU NET DES PLACEMENTS	81 544	76 582	94 575	77 539	142 131
PR 3- Autres produits	96	584	1 175	1 175	2 065
CH 2- Autres charges	10 171	20 471	10 852	34 419	43 645
RESULTAT D'EXPLOITATION	71 470	56 695	84 898	44 296	100 551
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	(2)	(2)	0	0	(37)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	71 468	56 693	84 898	44 296	100 514
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2	2	0	0	37
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	318 751	374 875	235 301	(192 947)	561 840
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	24 906	58 512	(32 962)	(36 016)	21 401
- Frais de négociation de titres	(2 512)	(3 798)	(2 268)	(3 779)	(10 499)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	412 614	486 285	284 970	(188 446)	673 293

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 30/06/2025

(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>Au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d 'Exploitation	71 470	56 695	84 898	44 296	100 551
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	318 751	374 875	235 301	(192 947)	561 840
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	24 906	58 512	(32 962)	(36 016)	21 401
d- Frais de négociation de titres	(2 512)	(3 798)	(2 268)	(3 779)	(10 499)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(100 512)	(100 512)	(86 250)	(86 250)	(86 250)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	0	0	62	62	62
_ Régularisation des sommes non distribuables	0	0	(5)	(5)	(5)
_ Régularisation des sommes distribuables	0	0	0	0	0
_ Droits d'entrée	0	0	1	1	1
b- Rachats					
_ Capital	(546)	(546)	-	-	(4 652)
_ Régularisation des sommes non distribuables	(30)	(30)	-	-	184
_ Régularisation des sommes distribuables	(2)	(2)	-	-	(36)
_ Droit de sortie			-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	311 523	385 194	198 777	(274 638)	582 596
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	6 411 482	6 337 811	5 281 799	5 755 214	5 755 214
b- en fin de période	6 723 005	6 723 005	5 480 576	5 480 576	6 337 811
AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- en début de période	91 292	91 292	91 366	91 366	91 366
b- en fin de période	91 284	91 284	91 367	91 367	91 292
VALEUR LIQUIDATIVE	73,649	73,649	59,984	59,984	69,424
AN6- <u>TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u>	6,44%	7,67%	5,40%	(3,27%)	11,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 30 Juin 2025

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30-06-2025 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30-06-2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 Juin 2025 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 5 378 282 DT contre 4 986 586 DT au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 30/06/2025	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 193 680	4 600 728	67,33%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 179 415</u>	<u>4 586 962</u>	<u>67,12%</u>	
TN0007830011	ASS MAG	5 276	291 438	267 546	3,92%	0,12%
TN0007140015	ASSAD	7 000	10 232	16 730	0,24%	0,03%
TN0004700100	ATL	58 995	225 293	351 964	5,15%	0,18%
TN00001800457	BIAT	3 175	261 298	296 358	4,34%	0,01%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	223 793	680 360	127 562	1,87%	0,51%
TN0007570013	EUROCYCLE	6 550	109 854	81 836	1,20%	0,01%
TN0003200755	ICF	1 285	126 418	142 612	2,09%	0,06%
TN0007510019	LANDOR	37 378	296 777	411 083	6,02%	0,33%
TN0006440010	MAG GENERAL	11 324	76 160	79 268	1,16%	0,06%
TN0005700018	PGH	5 000	77 500	76 845	1,12%	0,00%
TN0007610017	SAH	29 965	262 008	375 671	5,50%	0,04%
TN0007730013	SANIMED	1 100	1 998	869	0,01%	0,01%
TN0001100254	SFBT	19 948	238 831	244 802	3,58%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	27 125	138 511	167 036	2,44%	0,49%
TN0007600018	SOTEMAIL	182 500	447 165	582 111	8,52%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	26 800	260 842	354 108	5,18%	0,09%
TN0006060016	STAR	588	100 264	114 660	1,68%	0,03%
TN0007270010	TPR	62 000	316 664	621 612	9,10%	0,12%
TN0007440019	TELNET	39 302	257 802	274 289	4,01%	0,32%
	<u>Titre OPCVM</u>	<u>1 221</u>	<u>14 265</u>	<u>13 767</u>	<u>0,20%</u>	
TN84RGRD6G6	FCP IRADETT 50	1 221	14 265	13 767	0,20%	12,79%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		760 890	777 554	11,38%	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		250 000	261 187	3,82%	0,00%
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	232 500	242 904	3,55%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	17 500	18 283	0,27%	2,00%
	EMPRUNT D'ETAT	1 000	510 890	516 367	7,56%	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	11 319	0,17%	0,00%
TNX0K9990B08	Emp Nat 2024 -2	5 000	500 000	505 048	7,39%	0,00%
	TOTAL		4 954 570	5 378 282	78,70%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2025 à 1 259 534 DT contre 1 418 478 DT au 31-12-2024, et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Disponibilités	1 259 534	838 356	1 418 478
TOTAL	1 259 534	838 356	1 418 478

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Vente Actions	195 746	50 824	0
Retenue à la source/ Achat obligation	0	0	0
Dividendes à recevoir		1 800	
Créance CDS Billets de trésorerie	16 667	45 000	30 833
Provision /créance CDS	(16 667)	(45 000)	(30 833)
TOTAL	195 746	52 624	0

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Rémunération à payer au gestionnaire	9 415	7 464	9 037
Rémunération à payer au dépositaire	8 884	3 233	5 950
TOTAL	18 299	10 697	14 987

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 92 259 DT au 30-06-2025 contre 52 267 DT au 31-12-2024 et se détaille ainsi :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Achat Actions	50 350	11 020	
Frais transactions	2 334	2 051	-
Redevance CMF	527	418	506
Honoraires Commissaires aux comptes	10 843	22 230	20 000
Frais publications	948	625	1 000
Jetons de présence	8 384	8 383	13 125
Retenue à la source	2 915	1 830	1 883
TCL	267	185	61
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	92 259	62 434	52 267

CP1- Le Capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2025	
Montant	6 325 682
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	- 546
Nombre de titres rachetés	8
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets /capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	24 906
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	318 751
Régularisation des sommes non distribuables	-30
Frais de négociation de titre	(2 512)
Droit d'entrée	0

Capital au 30/06/2025	
Montant	6 666 250
Nombre de titres	91 284
Nombre d'actionnaires	14

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	56 693	44 295	100 514
Sommes distribuables des exercices antérieurs	61	59	59
Sommes distribuables	56 754	44 354	100 573

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2025 au 30-06-2025, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 114 213 DT contre 120 490 DT du 01-01-2024 au 30-06-2024,

	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/04/2024	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Revenus des Actions	88 627	88 627	106 655	106 655	180 143
Revenus des obligations	12 864	25 586	9 441	13 835	40 053
TOTAL	101 491	114 213	116 096	120 490	220 196

PR2-	Revenus des placements monétaires
-------------	------------------------------------------

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 22 686 DT du 01-01-2025 au 30-06-2025 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/04/2024	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Intérêts sur comptes de dépôts	10 826	22 686	3 908	8 175	27 545
TOTAL	10 826	22 686	3 908	8 175	27 545

PR3-	AUTRES PRODUITS
-------------	------------------------

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-06-2025 à 16 667 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts ont été perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2025, ARABIA SICAV a perçu 96 DT d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/04/2024	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
		Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire						
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.						
	La rémunération de l'AFC	29 290	57 384	23 813	47 892	99 660
Rémunération du dépositaire						
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.						
	La rémunération de l'ATB	1 483	2 934	1 616	3 233	5 950
	TOTAL	30 773	60 318	25 429	51 125	105 610

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2025	Du 01/01/2025	Du 01/04/2024	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 30/06/2025	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024
Redevance CMF	1 640	3 214	1 334	2 683	5 583
Commissaire aux comptes	4 550	9 000	5 600	23 800	21 570
Publicité et publication	250	748	299	597	1 871
Services bancaires	7	17	13	23	44
Timbre fiscal	10	13	7	11	23
Jetons de présence	3 273	6 509	3 272	6 508	13 125
TCL	441	571	327	397	1 029
Autres impôts	-	400	-	400	400
TOTAL	10 171	20 471	10 852	34 419	43 645

5-AUTRES INFORMATIONS	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Données par actions			
Revenus des placements	1,500	1,408	2,714
Charges de gestion des placements	0,661	0,560	1,157
Revenu net des placements	0,839	0,849	1,557
Autres charges	0,224	0,377	0,478
Autres produits	0,006	0,013	0,023
Résultat d'exploitation	0,621	0,485	1,101
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de la période	0,621	0,485	1,101
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0
Frais de négociation de titres	(0,042)	(0,041)	(0,115)
Variation des plus ou moins-Values potentielles /Titres	4,107	(2,112)	6,154
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,641	(0,394)	0,234
Résultat net de la période	5,327	(2,063)	7,375
Nombre d'Actions	91 284	91 367	91 292
Valeur liquidative	73,649	59,984	69,424

6- Rémunération du Gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.